Année scolaire 2019/2020

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE !

P.2 L'école

P.4 Des services de la Ville en lien avec les écoles

Les interlocuteurs sur chaque temps
Les missions du pôle Éducation
La Caisse des écoles
Les procédures d'inscription
Les tarifs

P.13 Les nouveautés

Les maternelles
Les élémentaires
Les règles de bonne conduite

P.15 Être représentant de parents

Votre rôle et vos interventions

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR NOS ÉCOLES

VILLE DE LA POSSESSION RE

Calendrier scolaire et périscolaire 2019/2020

Août

1	J	
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	
31	S	

Septembre

1	D	
2	L	
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	

Octobre

1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	
29	M	
30	M	
31	J	

Novembre

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	

Décembre

1	D	
2	L	
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	
31	M	

Janvier

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	
30	J	
31	V	

Février

1	S	
2	D	
3	L	
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	
26	M	
27	J	
28	V	
29	S	

Mars

1	D	
2	L	
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	
31	M	

Avril

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	
30	J	

Mai

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

Juin

1	L	
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	

Juillet

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	
30	J	
31	V	

*** Sous réserve de modification**

Vacances scolaires
Centres aérés *
Mercredi Jeunesse (MJ)
Jours fériés

Planning

Pour les maternelles et les élémentaires

	Matinée		Midi	Après-midi	
Lundi	7h/8h Périscolaire	8h/ 11h30 Cours	11h30/ 13h15 Pause méridienne	13h15/ 15h45 Cours	15h45/ 17h30 Périscolaire
Mardi	7h/8h Périscolaire	8h/ 11h30 Cours	11h30/ 13h15 Pause méridienne	13h15/ 15h45 Cours	15h45/ 17h30 Périscolaire
Mercredi	Mercredi Jeunesse 8h/17h30				
Jeudi	7h/8h Périscolaire	8h/ 11h30 Cours	11h30/ 13h15 Pause méridienne	13h15/ 15h45 Cours	15h45/ 17h30 Périscolaire
Vendredi	7h/8h Périscolaire	8h/ 11h30 Cours	11h30/ 13h15 Pause méridienne	13h15/ 15h45 Cours	15h45/ 17h30 Périscolaire

5 accueils de loisirs prévisionnels

André Malraux : enfants de 6 -11 ans
Célimène : enfants de 3 -5 ans
Raymond Mondon : enfants 3 - 5 ans
Evariste de Parny : enfants de 6-11 ans
Groupe scolaire Paul Langevin*

Périscolaire = Garderie payante

Le périscolaire commence à partir de 3 ans révolus

Retour des enfants non inscrits à la cantine à 13h15

*** Mercredi Jeunesse au groupe scolaire Paul Langevin**

Des services

de La Ville en lien avec les écoles

1 Les interlocuteurs sur chaque temps

Temps	Services	Interlocuteur	Encadrement	Payant
Périscolaire	Surveillance des enfants	Caisse des Écoles	**Maternelle :** 1 encadrant/ 10 enfants **Elémentaire :** 1 encadrant/ 14 enfants	**Oui**
Pause méridienne	Moment du repas	**Elémentaire :** Caisse des Écoles	1 encadrant/ 35 enfants	**Oui**
	Surveillance des enfants dans la cour ou en sieste (sous la responsabilité de La Ville)	**Maternelle :** Pôle Éducation		
Mercredi jeunesse	Pratiques d'activités diverses/ sorties pédagogiques	Caisse des Écoles	**Maternelle :** 1 encadrant/ 10 enfants **Elémentaire :** 1 encadrant/ 14 enfants	**Oui**

Périscolaire = Garderie payante

Le périscolaire commence à partir de 3 ans révolus

Caisse des Écoles : 0262 220 250
Pôle Éducation : 0262 711 100

2 Les missions du pôle Éducation

Le pôle Éducation est composé de

1 La Direction Affaires Scolaires

- *Suivi et fonctionnement des écoles* *(gestion des locaux, du mobilier scolaire et suivi des travaux)*
- *Gestion des moyens humains affectés aux écoles* *(agents d'entretien des locaux ; agents techniques des écoles ; ATSEM)*

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Du lundi au vendredi de 8h à 15h30
le mercredi de 8h à 15h

2 Direction Restauration

- *Fonctionnement des restaurants scolaires et cuisines*
- *Gestion des moyens humains affectés aux restaurants et cuisines : agents de restauration et cuisiniers*
- *Suivi et contrôle des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire*

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Du lundi, mardi, jeudi de 8h à 16h
le mercredi de 8h à 12h
le vendredi de 8h à 15h

3 Direction Guichet parents

Guichet :

- *Inscriptions scolaires et restauration scolaire, demandes de dérogation*
- *Paiement de :*
  - La restauration scolaire
  - Des activités périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, mercredis jeunesse, vacances scolaires)
  - Des crèches

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Du lundi au jeudi de 8h à 16h /
le vendredi de 8h à 13h

4 Caisse des écoles

Pour tout PAI

Contact : vieeducative@lapossession.re

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

- *Allergie alimentaire (intolérance)*
- *Protocole médicale (asthme, diabète etc.)*
- *Autres*

POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT LES ÉCOLES
merci de vous adresser au pôle Éducation
Contact : vieeducative@lapossession.re
Tel. 0262 **22 02 50** - Fax. 0262 **711 108**
Horaires : Lundi au vendredi de 8h à 16h

ZOOM SUR

Le rôle des ATSEM

L'activité de l'ATSEM s'oriente autour de l'accueil, de l'assistance aux enseignants pour les activités réalisées durant le temps scolaire et de la mise en état de propreté des locaux et matériels

L'ACCUEIL DES ENFANTS

En principe assuré 10 minutes avant la classe, l'ATSEM peut participer à cet accueil chaleureux pour l'enfant, sous la responsabilité d'un enseignant. Si un enseignant est absent, c'est le directeur de l'école qui organise l'accueil

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES DU MATIN

L'ATSEM apporte un soutien à la préparation du matériel et des supports pédagogiques, et participe aux activités éducatives. Il n'a pas la responsabilité d'un atelier ni d'une activité. La surveillance des enfants lors des récréations est de la responsabilité des enseignants. L'ATSEM n'a pas à assurer la surveillance, mais reste disponible en cas de nécessité.

LA PAUSE MÉRIDIENNE (DURÉE : 1H45)

Découpage de la pause méridienne : 45 min pour le repas, 45 min d'atelier et 15 min de retour au calme. L'ATSEM accueille les enfants au restaurant, et participe au service aux enfants, et à la surveillance de la sieste.

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'APRÈS MIDI

Tout comme les activités du matin, L'ATSEM prépare les supports pédagogiques, et veille aussi à remettre en ordre les lieux après les activités.

APRÈS LES ACTIVITÉS ET ENTRETIEN DE LA CLASSE

Il accueille les parents en présence de l'enseignant, et aide au nettoyage de la classe qui se fait en dehors de la présence des enfants.

Le rôle de l'ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE

Il met en œuvre des animations et des projets pédagogiques dans le cadre de l'accueil périscolaire (temps court avant et après l'école, pause méridienne) et les vacances scolaires. Il est le relais entre les enseignants et les parents, sa journée est donc souvent très découpée, avec, en alternance, des temps de travail et de repos sur une amplitude horaire importante.

UNE PRISE EN CHARGE EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

Sa mission vise à prendre en charge les enfants de 3 à 12 ans (écoles maternelle et élémentaire) .

ÊTRE ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE, C'EST :

· maîtriser les techniques d'animation, d'éveil et d'expression corporelle de l'enfant,
· connaître les impératifs éducatifs liés à l'accueil d'enfants de différentes classes d'âge,
· disposer de qualités relationnelles et pédagogiques,
· avoir le sens des responsabilités et de l'écoute,
· pratiquer des travaux manuels et logistiques,
· savoir travailler en équipe,
· être résistant à la fatigue physique et au bruit.

3 Les missions de la Caisse des écoles

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h / le vendredi de 8h30 à 15h
Fermé au public le jeudi après-midi

Projets éducatifs

Aides aux familles

Dotation de matériels pédagogiques aux écoles

Périscolaire

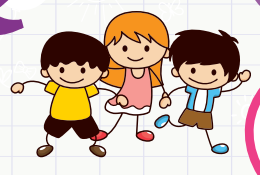

Accueil en centre de loisirs (Collectif de Mineurs)

Contact
caisseecoles@lapossession.re
tél : 0262 220 250

4 Les procédures d'inscription

Inscription scolaire et restauration scolaire

↘ Pré-inscription scolaire + inscription à la restauration scolaire *

↘ Les étapes à retenir

- **Novembre 2019 : Le recensement et la pré-inscription** des enfants en Très Petite Section (TPS) et Petite Section sont réalisés chaque année.
- **Mars 2019 à Mai 2020 : Inscription au CP**
- **Mars à Juillet 2020 : Inscription** à la Restauration Scolaire
- **Juin 2020 :** Remise du récépissé d'admission scolaire :
  - **pour les CP, maternelles et nouvelles inscriptions**

Chaque année l'inscription à la restauration scolaire est obligatoire !

L'inscription à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et crèches n'est possible que si vous avez procédé à la régularisation de toutes vos factures.

PIÈCES À FOURNIR *			
☐ **Livret de famille** (pièce précisant la filiation et tutelle)	☐ **Justificatif de domicile** (facture d'eau ou électricité datant de moins de 3 mois ou bail)	☐ **Dernier avis d'imposition des 2 parents et l'attestation de la Caf** (le quotient familial)	☐ **Jugement du tribunal** désignant le responsable légal de l'enfant en cas de séparation ou divorce des parents
☐ **Pour les professions libérales** copie forfait de l'année précédente précisant le revenu ou le compte de l'exploitant et le résultat	☐ **Pour les cultivateurs** copie de l'attestation d'usine ou de la coopérative	☐ **Une adresse mail**	

* Les pièces à fournir ci-dessus sont valables également pour l'inscription à la restauration scolaire.

LA CARTE SCOLAIRE - les inscriptions se font en lien avec la carte scolaire
les demandes de dérogation sont examinées lors d'une commission conjointe avec l'Inspection de l'Education nationale/Ville
Les dérogations sont exceptionnelles

↘ ENVIE DE DEVENIR BÉNÉVOLE ET DE PROPOSER VOS SERVICES ?
N'hésitez pas à vous adresser au pôle Éducation !
Contact : vieeducative@lapossession.re
Tel. 0262 **711 100** - Fax. 0262 **711 108**
Horaires : Lundi au vendredi de 8h à 16h

Tarification

3 cuisines centrales
7 cuisines autonomes (dont 5 à Mafate)
14 restaurants satellites

137 agents

Plus de **570 000** repas servis aux enfants par an

↘ La restauration

Tranche Quotient Familial*	Code Tranche QF	PRIX UNITAIRE D'UN REPAS	Forfait mensuel 2017/2018*
QF1 (0-251)	QF 1	0,33 €	4,53 €
QF2 (251,01-305)	QF 2	0,89 €	12,40 €
QF3 (305,01-457,35)	QF 3	1,16 €	16,05 €
QF4 (457,36-580)	QF 4	1,79 €	24,81 €
QF5 (580,01-650)	QF 5	2,08 €	28,90 €
QF6 (650,01-762,25)	QF 6	2,47 €	34,28 €
QF7 (762,26-1000)	QF 7	2,94 €	40,85 €
QF8 (1001 et plus)	QF 8	3,15 €	43,77 €
HORS QF (enfants hors commune)	HORS QF	4,20 €	58,36 €
PAI (Panier Repas)	Sauf si tarif au QF plus faible	1,58 €	21,88 €
Restauration adultes		5 €	69,48 €

* Cette tarification correspond à un forfait mensuel lissé sur 10 mois : une facture par mois sauf pour les mois de Janvier et Juillet

↘ Le périscolaire

Tranche Quotient Familial** * Votre quotient familial se trouve sur vos documents délivrés par la CAF	PERISCOLAIRE				MERCREDI JEUNESSE		
	MATIN		SOIR		MERCREDI		2e ou 3e inscription -10%
	1jr/ sem	4jr/ sem	1jr/ sem	4jr/ sem	Par mercredi	Par Mois	
QF1 (0 - 251)	2,09 €	8,36 €	4,19 €	16,76 €	4,97 €	20,86 €	18,79 €
QF2 (251,01 - 305)	2,55 €	10,21 €	5,11 €	20,45 €	6,06 €	25,45 €	22,89 €
QF3 (305,01 - 457,35)	3,15 €	12,60 €	6,31 €	25,24 €	7,48 €	31,40 €	28,27 €
QF4 (457,36 - 580)	3,84 €	15,37 €	7,70 €	30,79 €	9,12 €	38,32 €	34,49 €
QF5 (580,01 - 650)	4,53 €	18,10 €	9,05 €	36,20 €	10,93 €	45,07 €	40,57 €
QF6 (650,01- 762,25)	5,21 €	20,83 €	10,41 €	41,62 €	12,34 €	51,82 €	46,61 €
QF7 (762,26 - 1000)	5,91 €	23,65 €	11,82 €	47,29 €	14,02 €	58,87 €	52,96 €
QF8 (1001 - 1200)	6,57 €	26,29 €	13,15 €	52,58 €	15,57 €	65,40 €	58,87 €
QF9 (1200,01 et plus) et hors commune	7,22 €	28,90 €	14,45 €	57,79 €	17,12 €	71,88 €	64,69z €

** Une remise de 10% est appliquée lors d'une 2ème inscription à une autre activité pour le même enfant. Enfants hors commune acceptés selon places disponibles.

Paiement

↘ Moyens de paiement pour tout type d'activité

- **Prélèvement automatique** : un contrat à signer et un RIB
- **Paiement CB, au guichet ou en ligne sur le Portail Famille**
- **Paiement CB à distance**
- **Paiement CB sans contact**
- **Chèque bancaire :** à l'ordre du « Régisseur carte jujube »
- **Virement bancaire** (RIB à récupérer au Guichet Parents)
- **Espèce**
- **Chèque Marmaille** (aide du Conseil Général) ou chèque CESU (Chèque Emploi Service Universel) : paiement spécifique pour les prestations accueil en crèche

↘ Le paiement des factures de toutes les activités doit se faire **avant le 10 du Mois**

↘ Votre facture

- **Par mail :** Votre facture est générée **entre le 10 et le 15 de chaque mois**, et envoyé par courriel si la famille communique son adresse électronique. **Le guichet parents** peut vous accompagner pour vos démarches.
- **Par courrier :** Si vous ne souhaitez pas communiquer par mail, votre facture vous sera envoyée tous les deux mois sous forme de courrier papier.

Gagnez du temps !

Le Portail Famille

http://portailfamille.ville-lapossession.fr

Accédez via internet à
votre espace personnel
> FACTURES, ACTUALITÉS, ASSISTANCE

Autres prestations

↘ Inscription et paiement transport scolaire

Veuillez vous rapprocher de la **SEMTO** pour plus d'informations au **0262 424 466**

Zoom sur

La restauration scolaire 2019/2020

La restauration scolaire à La Possession : un défi quotidien !

Comme dans tous les restaurants municipaux, le service à assurer au quotidien est un défi pour l'équipe Restauration. Il consiste chaque jour dans chaque restaurant scolaire au travers de toute une série d'étapes allant de la commande des produits, au choix des menus et des recettes, à leur préparation dans nos cuisines centrales (Paul Langevin , Eloi Julenon, Henri Lapierre et Evariste de Parny), en passant par le conditionnement pour arriver à la livraison en liaison chaude et enfin au service à l'assiette auprès de nos jeunes Possessionnais.

Aussi, tout le personnel est engagé sur : l'élaboration des recettes, la proposition de menus validée en Commission Menu (enfants, parents, DAAF, diététicien, les chefs de cuisine, responsable de restauration et les élus), la qualité des aliments servis, la sécurité alimentaire, l'organisation du service et le projet pédagogique visant la découverte gustative, la politique de sensibilisation via l'éducation nutritionnelle avec l'IREN.

1 LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES :

Panorama de 18 restaurants scolaires répartis sur le littoral et 5 sur Mafate : 3900 convives sont accueillis chaque jour sur le temps de midi. Ce sont 12 chauffeurs/manœuvres, 137 agents qui assurent le service de restauration dans les écoles ainsi que 87 ATSEM et 86 animateurs qui encadrent nos enfants sur le temps du déjeuner.

2 LA TARIFICATION :

Depuis 2017 la tarification n'a pas évolué. La Ville de la Possession a fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs en dépit de l'évolution du coût des matières premières et de personnel, offrant aux familles des tarifs progressifs en fonction des coefficients familiaux (en p 8).

L'organisation de la pause méridienne

La pause est découpée en 3 temps : 45 minutes de repas, des activités en ateliers tournants pendant 45 minutes, et enfin des espaces de retour au calme de 15 minutes.
20 services civiques formés sur les thèmes de la nutrition, de la gestion des déchets, etc., sont en soutien du personnel encadrant durant ces périodes.
De plus, les enfants bénéficient de l'aménagement d'espaces dédiés dans les écoles et en extérieur pour plus de confort.

Des enjeux pour l'enfant :

SE RESTAURER : Manger un repas équilibré, de qualité, et bien présenté; le tout dans de bonnes conditions.

AIGUISER SA CULTURE DU GOÛT : Découvrir la diversité des aliments et d'autres types d'alimentation, apprendre l'équilibre alimentaire, s'exprimer sur ce qu'il mange.

PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL : Discuter avec ses amis, jouer, s'entraider, et faire l'apprentissage du « vivre ensemble ». Participer à des activités ludiques (manuelles, physiques, scientifiques, culturelles…).

SE DÉTENDRE ET RÉCUPÉRER AVANT LE RETOUR EN CLASSE : Se reposer, prendre le temps de « ne rien faire », se ressourcer… pour retourner en classe dans de bonnes dispositions.

Des enjeux pour les services de la Ville :

BIEN ACCUEILLIR : Mettre en œuvre des conditions suffisantes pour accueillir au mieux les jeunes convives. Cet accueil passe aussi par une écoute attentive et une disponibilité auprès des enfants.

BIEN NOURRIR ET BIEN ÉDUQUER : Proposer une alimentation riche et variée, grâce à des menus équilibrés, pour répondre aux besoins physiologiques de l'enfant ainsi qu'une éducation au goût . Le temps du repas et l'ensemble de la pause méridienne contribuent à l'éducation alimentaire mais aussi aux apprentissages de l'autonomie, de la responsabilisation et de la vie en groupe.

Zoom sur

Organisation des équipes

Principe de transversalité et d'équilibre des équipes
Renfort de services civiques et du personnel affectés aux écoles et formés sur les thématiques de la nutrition, de la gestion des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire,...
Appel à des vacataires pour des ateliers spécifiques (dont des enseignants volontaires et des parents d'élèves)

Des nouvelles classes à la rentrée

L'école de Victor Hugo fait peau neuve ! En effet, trois nouvelles classes, une maternelle et deux élémentaires accueilleront 236 élèves à la rentrée.
A terme l'établissement proposera 11 classes.
Enfin, à Saint-Laurent, le tout nouveau Groupe Scolaire Jean Jaurès fait également sa rentrée, résultant de la fusion des écoles Jean Jaurès et Isnelle Amelin.

Le portail de la petite enfance

Outil de pré-inscription en crèche sur La Possession

↘ *Pièces à fournir (au Centre de l'enfance / Le pôle Petite Enfance du CCAS de La Ville de La Possession)*

Le pôle Petite Enfance du CCAS de La Ville de La Possession, en collaboration avec la CAF de la Réunion, ont mis depuis le 1er Juillet 2018 **un nouvel outil à disposition des parents d'enfants en bas âge** en recherche de places disponibles en crèche : le portail possessionnais de pré-inscription en crèche.

RDV SUR LE PORTAIL CITOYEN DU SITE DE LA VILLE

LAPOSSSESSION.RE

Simple et ergonomique, ce service dématérialisé permettra de géolocaliser chaque structure sur une carte avant de faire un ou plusieurs choix d'établissement. Bien que cela ne constitue pas une inscription définitive, le portail permet une première approche où le parent définira ses besoins horaires auprès de l'établissement demandé, qui verra donc s'il peut accéder ou non à la requête du parent, en fonction des places disponibles au sein de leurs établissements d'accueil de jeunes enfants.
Les parents pourront ainsi consulter en temps réel l'état et le traitement de leur demande.

↘ *Adresse du portail : https://portailfamillelapossession.hoptis.com*

Zoom sur

les activités et nouveautés 2019/2020

NOUVEAU À la Médiathèque Héva

Création d'une Micro Folie à La Possession, pour une plus grande ouverture et accessibilité à la Culture des enfants , des jeunes, des élèves

Un espace et un temps culturel fort viennent enrichir cette année le «Tiers Lieu» de la Médiathèque Héva. Objectifs déclarés :
- **favoriser l'accès à la culture pour tous et réduire les inégalités,**
- **développer des parcours éducatifs et artistiques pour créer les conditions de réussites des plus jeunes,**
- **vulgariser la généralisation des applications numériques dans la vie quotidienne entre autres de vos enfants pour leur permettre de mieux appréhender les bouleversements liés à la dématérialisation...**

Wi Fi

Microfolie

Espace lounge

Musée numérique

Espace expérimentation

Espace smart TV et VR

Espace numérique et autoformation

Espace coworking

5 Les règles de bonne conduite à suivre

LES ENFANTS DOIVENT ACCEPTER LES RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ.

Ces règles s'appliquent également pour le périscolaire. Le restaurant scolaire et la cour d'école sont des lieux de convivialité. Les enfants doivent manger ***dans le calme et dans le respect d'autrui.*** *De même, les enfants doivent être respectueux et à l'écoute des encadrants.*

Dans le cas où l'enfant déroge à l'une de ces règles

1 Les parents seront informés par courrier par les services de la Ville (avertissement)
2 Si les problèmes persistent, une rencontre sera fixée en présence des parents, l'enfant lui-même, des membres de l'équipe d'animation et de l'adjoint aux affaires scolaires.
3 En cas de non modification de comportement, **une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.**
4 **PARENTS :** Les retards répétitifs de **récupération des enfants** dans le cadre du périscolaire peuvent donner lieu à l'exclusion temporaire de l'enfant.

Les sanctions seront par ailleurs signalées à la direction d'école.

Le règlement est accessible au guichet parent ou en téléchargement sur lapossession.re

6 En cas de grève ?

En cas de mouvement de grève, veuillez vous référer aux informations diffusées sur le site de la ville www.lapossession.re ou sur la page Facebook Ville de La Possession.

Il est **important de mettre à jour** les coordonnées (mail et GSM) données aux services scolaires pour pouvoir être contacté et prévenu directement en cas de besoin urgent.

Pôle Éducation : **0262 71 11 00** / **vieeducative@lapossession.re**
Du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h, et le vendredi, de 8h30 à 15h

Guichet Parent : **0262 71 11 06** / **regiemonetique@lapossession.re**
Du lundi au jeudi de 8h à 16h, et le vendredi de 8h à 13h

Vous êtes représentant des parents d'élèves

Vous avez la possibilité de participer à l'amélioration de la vie de l'école

Le Conseil Consultatif de parents d'élèves

C'est un lieu de débats, d'échanges et de proximité

Il permet d'émettre des propositions en direction des élus de La Ville sur des thèmes aussi variés que la **restauration**, la **sécurité**, le **temps périscolaire**, les **travaux** dans les écoles, l'**informatisation** etc.

Il y a un échange permanent entre le Conseil Consultatif et les Conseils d'Écoles.

Les représentants de parents siégeant au Conseil Consultatif s'engagent à :

- **Signer la Charte de représentativité qui les engage**
- **Communiquer**
- **Travailler en concertation avec les autres parents de l'école**

↘ RDV à la réunion de l'ensemble des représentants

Celle-ci a lieu juste après l'élection des représentants de parents élus (début novembre). Vous seront présenté le fonctionnement des services de la Ville en lien avec les écoles et les commissions.

Bonne année scolaire !

RESTEZ CONNECTÉS ET INFORMÉS

LAPOSSESSION.RE

SUIVEZ LES ÉVÈNEMENTS DE LA VILLE

- lapossession.re
- @villelapossession
- Ville de La Possession
- Coeur de Ville de La Possession
- Ville de La Possession

BP 92 - Rue Waldeck Rochet, 97 419 La Possession
0262 222 002

VILLE DE LA POSSESSION RE